

## Annexes

### Annexe 1

#### COVID-19

Document destiné aux personnes autorisées pour raisons médicales  
à rendre visite à une personne hospitalisée à l'hôpital Érasme

Madame, Monsieur,

L'accès et la circulation des personnes sont actuellement restreints à l'hôpital Érasme par l'application du Plan d'Urgence hospitalier (PUH) lié à la pandémie d'infections par le SARS-CoV-2, responsable du COVID-19. Les visites aux patients hospitalisés sont temporairement limitées. Vous bénéficiez d'une de ces exceptions pour pouvoir rendre visite à un de vos proches.

Les limitations d'accès et de circulation des personnes au sein de l'Hôpital Érasme sont destinées à réduire les risques de propagation du virus parmi les patients, le personnel et les visiteurs. Dans l'état actuel de la pandémie, même si elle ne présente aucun signe de maladie, toute personne est susceptible de la transmettre. L'hôpital est un lieu où des contacts étroits sont entretenus entre des patients porteurs de la maladie — ou susceptibles de l'être — et le personnel soignant. Il s'agit donc d'un lieu dont, globalement, la fréquentation s'accompagne d'une augmentation du risque d'infection ; les mesures sanitaires adoptées sont destinées à réduire ce risque de la façon la plus efficace possible.

La santé d'une personne actuellement hospitalisée à l'Hôpital Érasme et dont vous êtes proche nécessite de lever son état d'isolement par rapport à son entourage. A cet effet, vous êtes autorisé(e), pour raison médicale, à rendre visite à cette personne hospitalisée. Pour que cette autorisation prenne cours, il est nécessaire que vous vous engagiez à respecter les conditions imposées pour que vos visites se déroulent dans les meilleures conditions. Ce document est destiné à recevoir cet engagement de votre part.

Par la présente, vous vous engagez à :

- ◉ **Vous abstenir** de rendre une visite si vous risquez d'être contagieux (voir annexe 2 du Règlement de visites). Dans tous les cas, vous devez signaler tout symptôme au personnel d'accueil dès votre arrivée à l'hôpital (fièvre, toux, rhume, essoufflement, douleurs inhabituelles, perte d'odorat, fatigue, diarrhée...)
- ◉ **Respecter les recommandations** d'hygiène et de sécurité qui vous seront formulées par le personnel de sécurité et le personnel soignant :
  - distanciation physique de plus de 1.5 m
  - port du masque durant toute votre présence à l'hôpital, y compris durant la visite ; le patient portera également un masque
  - désinfection des mains avant et après la visite
- ◉ **Vous abstenir** de boire et manger durant la visite au patient.
- ◉ **Vous conformer à toute injonction** du personnel de sécurité ou du personnel soignant.
- ◉ **Respecter l'horaire** qui vous sera indiqué pour l'accès à l'hôpital et la fréquentation du service d'hospitalisation.
- ◉ **Porter de manière visible le badge «visiteur»** qui vous a été remis à l'entrée de l'hôpital
- ◉ **Limitier votre circulation dans l'hôpital** au parcours entre l'entrée de l'hôpital et le service d'hospitalisation dans lequel vous êtes autorisé(e) à rendre visite à une personne hospitalisée.
- ◉ **Limitier votre circulation dans le service** où vous êtes autorisée à rendre une visite.
- ◉ **Éviter tout contact direct** avec la personne à qui vous rendez visite, ainsi qu'avec toute autre personne croisée dans l'institution. Ceci implique de maintenir une distance de sécurité avec toutes les personnes, y compris celle à laquelle vous rendez visite.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser aux équipes médicales et d'accueil.

## Annexe 2 – Critères de contagiosité.

**Dans tous les cas ci-dessous, un risque potentiel de contagion existe.**

1. Si au moins 1 des symptômes suivants dans les derniers 14 jours :

- Toux
- Dyspnée (difficulté de la respiration)
- Douleurs thoraciques
- Anosmie (diminution ou perte complète de l'odorat) ou dysgueusie (diminution ou perte complète du sens du goût) sans cause apparente

OU

2. Si au moins 2 des symptômes suivants dans les derniers 14 jours :

- Fièvre
- Douleurs musculaires
- Fatigue
- Rhinite
- Maux de gorge
- Maux de tête
- Anorexie
- Diarrhée aqueuse sans cause apparente
- Chute soudaine sans cause apparente
- Confusion aiguë

OU

3. Si aggravation de symptômes respiratoires chroniques sans autre sans cause évidente dans les derniers 14 jours (BPCO, asthme, toux chronique)

OU

4. Si contact avec un cas possible ou confirmé de COVID-19 entre le J-2 des signes cliniques et au maximum le J+14 des symptômes du cas source